

HÔTEL DE VILLE

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 04
N/réf. : NDA/AT/EDE



DECISION N° 2009/142

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec la FNEJE FORMATION, dans le cadre d'une formation sur le thème «XVIIIèmes Universités d'Automne»

Le Député - Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22.

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT la participation de trois éducatrices de jeunes enfants de la mairie d'Yerres, à une action de formation intitulée « XVIIIèmes Universités d'Automne », se déroulant à Perpignan, sur une durée de 3 jours, du 12 au 14 octobre 2009, inclus,

CONSIDERANT que la participation financière est de 420.00 € par personne, soit 1 260€, pour 3 personnes,

CONSIDERANT que la proposition de la FNEJE FORMATION sise au 2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 44000 NANTES- correspond aux besoins de la commune,

DECIDE

De signer une convention de formation professionnelle avec l'organisme précité, en vue d'une formation sur le thème «XVIIIèmes Universités d'Automne » au profit de trois éducatrices de jeunes enfants, moyennant une contribution financière de 420,00€ TTC par personne, soit une contribution financière totale de 1 260,00€ TTC,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT

Que la FNEJE n'est pas assujettie à la TVA,

Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2009,

Fait à Yerres, le 24 juin 2009



Le Député-maire,

N.A.
Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

